

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MORTEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT
PROGRAMME DE L'HABITAT

2027-2042

1 | Rapport de présentation

1.7 Indicateurs de suivi

Avant-propos

Conformément à l'article L.153-27 du code de l'urbanisme, une analyse de l'application du PLUi-H sera réalisée, suivie d'un débat au sein de l'organe délibérant sur l'opportunité d'envisager son évolution.

Dans cette perspective, le rapport de présentation (diagnostic et état initial de l'environnement) identifie les indicateurs nécessaires à cette analyse (article R.151-4 du code de l'urbanisme), en s'appuyant sur les orientations définies dans le PADD.

Les indicateurs de suivi doivent permettre d'évaluer les impacts du PLUi-H sur l'environnement, en se basant sur les enjeux environnementaux prioritaires qui ont servi de fondement à l'évaluation des incidences du projet. Pour chacune des grandes orientations du PADD, est présentée ci-après une sélection des indicateurs les plus pertinents pour guider les observations futures à mener sur le territoire afin de pouvoir conclure, au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan, sur l'absence d'effets négatifs ou dans le cas contraire, sur la nécessité de faire évoluer le projet. Ces indicateurs sont définis à l'échelle du Val de Morteau.

Le dispositif de suivi est constitué d'un nombre restreint d'indicateurs qui devront être mis en place, au fur et à mesure, par la collectivité. Pour chacun d'entre eux sont précisés :

- L'interprétation, à savoir l'objectif de l'indicateur ;
- La source, c'est-à-dire l'organisme ou structure auprès desquels la donnée est disponible ;
- La périodicité de mise à jour possible, au regard de la fréquence d'actualisation de la donnée par l'organisme source, à la date d'approbation du PLUi-H, sachant que l'obligation d'évaluation est applicable tous les 6 ans à compter de l'approbation du PLUi-H (article L.153-27 du code de l'urbanisme) ;

Liste des indicateurs

Thématiques	Objectifs du PADD	Indicateurs	Sources
Population	Les 8 communes devraient se développer à un rythme de 0,55 % par an en moyenne entre 2027 et 2042 et se préparer à accueillir environ 1 900 nouveaux habitants sur cette période. Morteau recevra un tiers de cette population. Les quatre pôles intermédiaires se développeront de manière mesurée, représentant 50 à 60 % de la population future, tandis que les trois villages accueilleront 10 % de cette population.	1. Évolution du nombre d'habitants du territoire et par commune	INSEE RP
Logements	1 500 logements supplémentaires qui seront produits, dont 570 logements en réponse au desserrement des ménages, et 930 logements pour satisfaire les besoins de la population supplémentaire future.	2. Évolution du nombre de logements	INSEE RP
	La production de typologies plus diversifiée, comptant davantage de logements collectifs et des formes urbaines plus denses. L'augmentation de la part de petits logements.	3. Nombre de logements commencés selon la typologie (individuel, individuel groupé et collectif)	SITADEL 2
	Au minimum 24 % des logements nouvellement produits seront dits « abordables » dont une part de logements sociaux et très sociaux.	4. Nombre et part de logements sociaux	RLPS
	Produire environ 450 logements dans le bâti existant.	5. Nombre et part de logements vacants	INSEE RP
Développement économique	Permettre le développement de l'offre d'emplois à pourvoir sur le territoire du Val de Morteau. Conforter la place de ville-centre de Morteau. Les activités économiques	6. Évolution du nombre d'emplois du territoire et par commune	INSEE RP

	et les équipements structurants s'implanteront de manière préférentielle dans cette commune. Les communes de Morteau et Les Fins forment une même polarité commerciale structurante, et conforteront des concepts commerciaux plus rayonnants.		
Equipements et services	Conforter la place de ville-centre de Morteau. Les activités économiques et les équipements structurants s'implanteront de manière préférentielle dans cette commune.	7. Nombre et typologie des équipements et services par gamme (supérieure, intermédiaire et de proximité)	INSEE BPE
Consommation foncière	La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ne pourra pas excéder 80 ha pour l'ensemble des projets d'aménagement du Val de Morteau entre 2027 et 2042, soit un rythme annuel moyen de 5,33 ha. Le territoire concrétise ainsi ses efforts vers une plus grande sobriété foncière (7,09 ha/an sur la décennie de référence 2011-2021).	8. Nombre d'ENAF consommés depuis 2021	Portail de l'artificialisation
	Privilégier l'urbanisation nouvelle dans les cœurs des communes.	9. Evolution du nombre de dents creuses	BD TOPO, Dents creuse identifiées à l'arrêt du PLUi
	Tendre vers le « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 2050. A partir de 2031, les surfaces qui seront artificialisées intégreront progressivement la notion de compensation, dans la mesure des possibilités, en renaturant des sols artificialisés ou en requalifiant des milieux dégradés comme les friches agricoles localisées hors du tissu urbanisé.	10. Variation de la surface artificialisée à partir de 2031	OCS GE
Patrimoine	Préserver et valoriser le patrimoine bâti patrimonial existant.	11. Nombre de monuments historiques, site inscrits	Ministère de la culture

Tourisme	L'activité touristique locale sera préservée et valorisée : les équipements d'accueil, les sentiers et les tracés dédiés aux activités sportives, support d'activités de pleine nature et récréatives seront maintenus et entretenus.	12. Nombre d'équipements touristique : pédestres, cycliste, équestre, ski nordique, raquettes, etc.	Office de Tourisme du Pays Horloger
	La capacité actuelle d'hébergement, tous types confondus, doit être renforcée.	13. Nombre et typologie d'hébergement touristique	INSEE, CC val de Morteau, OpenStreetMap
Transition énergétique	Appuyer le développement local sur la production d'énergie renouvelable, en substitution aux énergies fossiles.	14. Nombre d'implantations d'éolienne, d'unité de méthanisation, parc photovoltaïque, unité de production hydroélectrique	CC Val de Morteau
	Favoriser la sobriété énergétique et thermique du Val de Morteau	15. Performance énergétique des logements	ADEME
Biodiversité	Intégrer pleinement les continuités écologiques aux choix de développement	16. Nouvelles constructions ou surfaces consommées/artificialisées dans les milieux naturels identifiés dans la trame verte	OCS GE, DREAL, CEN, Région BFC
Mobilités et transports	Le développement du Val de Morteau s'appuiera sur l'offre de mobilité existante et notamment la ligne des Horlogers ainsi que sur la ligne régionale de cars interurbains. Ces liaisons à maintenir voire à développer. Chaque commune proposera une offre multimodale, alliant au moins deux alternatives à la voiture	17. Variation du nombre d'arrêts et du nombre de lignes des transports en commun	MOBIGO, SNCF, Morteau, CC Val de Morteau

	individuelle. Le pôle de Morteau, nœud de mobilité stratégique, combinera une offre ferroviaire et routière via la ligne des Horlogers, le service de cars interurbains régionaux renforcé, le réseau de transport urbain, le covoiturage et les mobilités douces.		
	Le covoiturage sera conforté, voire développé en cohérence avec l'identité rurale des villages, en mettant en avant les infrastructures existantes et en améliorant leur visibilité.	18. Nombre d'aire de covoiturage	CC Val de Morteau
	Un maillage fin de liaisons douces au sein des communes et entre les communes sera réalisé, par l'aménagement de pistes cyclables en site propre, le long des axes de circulation, mais aussi de certains sentiers de randonnée, lorsque cela est possible.	19. Evolution des kilomètres de piste cyclable / voie verte	CC Val de Morteau, Géovelo
Risques naturels et technologiques	Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances actuels et futurs	20. Evolution du nombre de bâtiments dans une zone soumise à un « risque naturel » d'aléa fort et très fort depuis l'approbation du PLUi-H (glissements de terrain, éboulements, ppri...)	DDT 25, DREAL, CC Val de Morteau, OCS GE
		21. Evolution du nombre d'ICPE dans les zones à vocation majoritaire d'habitat	Etat / service urbanisme CCVM
Gestion des eaux potables,	Dimensionner le développement local aux capacités de la ressource en eau actuelle et future	22. Volumes d'eau prélevés et distribués	Rapport sur le prix et la qualité du service

pluviales et de l'assainissement			public d'eau potable
	Redimensionner certains services ou infrastructures publics (augmentation de la capacité d'une station de traitement des eaux usées).	23. Suivi de la performance des stations d'épuration	Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif Services techniques de la CCVM
		24. Évolution du nombre d'installations d'assainissement individuel et taux de conformité	Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
		25. Évolution des dimensionnements des stations d'épuration (équivalent habitant)	Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL DE MORTEAU**

Hôtel de ville
25503 Morteau



**AGENCE D'URBANISME BESANÇON
CENTRE FRANCHE-COMTÉ**

Hôtel Jouffroy
1, Rue du Grand Charmont
25000 Besançon

